



Traité Avoda Zara

Michna 3 - Chapitre 4

עבודה זרה שהיה לה גינה ומרחץ נהנין מהן שלא בטובה, ואין
נהנין מהן בטובה; היה לה ולאחרים נהנין מהן בטובה, ושלא
בטובה.

Si un jardin ou un établissement de bains appartient à une idole, on peut en faire usage si l'on ne paie pas pour l'utiliser. Mais l'on ne doit pas en faire usage contre rétribution. Si le jardin ou le bain appartient à l'idole et à un particulier, on peut [en tout cas] l'utiliser (en payant ou non).



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions